

PASS ET L.AS : VERS LA PRIVATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Maïeutique.

Médecine.

Odontologie.

Pharmacie.

Kinésithérapie.

INDICATEUR DU ● 2023
COÛT DE LA RENTRÉE ● 2024

MOT D'INTRODUCTION

L'entrée à l'Université se veut être une période d'émancipation et **d'égal accès au savoir** pour tous et toutes. Aucun frein socio-économique ne doit empêcher quiconque d'accéder aux connaissances qu'elle est censée offrir. Si ce principe est largement remis en question dans l'enseignement supérieur, il est exacerbé dans les études de santé.

C'est pour souligner ces **vecteurs d'inégalités et apporter des propositions concrètes** que les cinq fédérations représentatives des étudiants et étudiantes en **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie** (MMOPK) s'unissent de manière inédite pour publier un indicateur du coût de la rentrée commun.

Une exigeante sélection marque l'entrée dans les études de santé : les examens classants du PASS et des L.A.S. Cet enjeu majeur fait de cette première année d'études la cible **d'organismes à but lucratif qui en profitent pour s'enrichir sur les craintes des étudiants et étudiantes**. S'ajoutent à cela un coût de la vie qui ne cesse d'augmenter et un rythme de travail soutenu rendant impossible l'accès à un emploi étudiant.

Les **fédérations MMOPK** apportent ici des **propositions concrètes**, pas uniquement financières, qui supposent l'implication de tous les acteurs de notre formation et de notre environnement de formation : universités, facultés, corps professoral, CROUS, rectorats, collectivités locales, ministères...

Jérémy Darenne, **Président de l'ANEMF 2023 - 2024**

Julie Le Saux, **Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales à l'ANEMF 2023 - 2024**

Suzanne Nijdam, **Porte-Parole de l'ANESF 2023 - 2024**

Robin Santamaria, **Vice-Président chargé des Affaires Sociales à l'ANESF 2023 - 2024**

Valentine Janin, **Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales à l'ANESF 2023 - 2024**

Nicolas Savic, **Porte-Parole de l'ANEPF 2023 - 2024**

Theia Matera, **Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales à l'ANEPF 2023 - 2024**

Maxime Marcoin, **Président de la FNEK 2023 - 2024**

Kim Anh Potiron, **Vice-Présidente chargée des Affaires Sanitaires et Sociales 2023 - 2024**

Liz-Marie Praud, **1ère Vice-Présidente et Porte parole de l'UNECD 2023-2024**

Inès Poublan, **Secrétaire générale de l'UNECD 2023-2024**

MOT D'INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	3
LEXIQUE	4
PRÉSENTATION DE NOS FÉDÉRATIONS	4
INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2023	5
I. Les chiffres en résumé	5
a. Frais spécifiques de rentrée.....	5
b. Frais mensuels de vie courante.....	6
II. Les chiffres en détails	6
a. Frais communs de rentrée.....	6
b. Frais spécifiques de rentrée.....	7
c. Total des frais de rentrée.....	8
d. Frais mensuels de vie courante.....	8
PROBLÉMATIQUES DES PASS / L.AS	9
I. Matériel pédagogique	9
II. Orientation	11
II. Mobilité	12
BILAN	12
MÉTHODOLOGIE	13
I. Frais spécifiques de rentrée	13
a. Frais d'inscription.....	13
b. Sécurité Sociale.....	13
c. Complémentaire Santé.....	13
d. Frais d'agence.....	13
e. Assurance logement.....	13
f. Matériel pédagogique.....	13
II. Frais mensuels de vie courante	14
a. Loyers et charges.....	14
b. Consommables.....	14
c. Téléphonie et internet.....	14
d. Transports.....	14
e. Loisirs.....	14
f. Menstruations.....	14
SOURCES	15
I. Complémentaire de santé	15
II. Matériel pédagogique	15
III. Transports	15
IV. Indicateur FAGE	15
CONTACTS	16

LEXIQUE

- ANEMF** : Association Nationale des Étudiants en Médecine de France
ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
ANESF : Association Nationale des Étudiant·e·s sages-femmes de France
CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes
FNEK : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie
L.AS : Licence Accès Santé
MENJ : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MMOPK : Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie
ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
OVE : Observatoire de Vie Étudiante
PACES : Première Année Commune aux Études de Santé
PASS : Parcours Accès Santé Spécifique
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UNECD : Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

PRESENTATION DE NOS FÉDÉRATIONS

Créées entre 1961 et 2002, l'**ANEMF**, l'**ANEPF**, l'**ANESF**, la **FNEK** et l'**UNECD** sont des associations régies par la loi 1901 dont le but est de **défendre les intérêts communs** du corps étudiant de leurs filières respectives.

Administrées par les représentants et représentantes du monde étudiant au local pour chaque filière, elles portent **la voix des étudiants et étudiantes** sur divers sujets.

Ainsi, elles défendent l'**accessibilité des études de santé**, notamment par le développement des **Tutorats** à destination des PASS et des L.AS. Un diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'**Agrément Tutorat**, valorise chaque année la qualité des services proposés par les Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé.

Les fédérations MMOPK sont **fortes de leurs réseaux** pour porter leurs positions au plus près des étudiants et étudiantes, dans les UFR et universités. Elles sont également représentées au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), et sont adhérentes à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE).

INDICATEUR DU COÛT DE LA RENTRÉE 2023

Notre indicateur du coût de la rentrée 2023 évalue les différents postes de dépenses de la rentrée d'une personne entrant en **Parcours Accès Santé Spécifique (PASS)** ou **Licence Accès Santé (L.AS)**.

Le profil type évalué est un profil **étudiant, non-boursier et décohabitant** (ne résidant plus au domicile familial), dont on calcule les frais selon deux axes :

- **Les frais spécifiques de rentrée** : frais de scolarité, complémentaire santé, assurance logement, frais d'agence et matériel pédagogique.
- **Les frais mensuels de vie courante** : loyers, repas, équipements divers, téléphonie, internet et transports, calculés pour le mois de Septembre.

Cet indicateur reprend des éléments de **l'indicateur 2023 de la FAGE** et est enrichi d'un travail particulier concernant les **dépenses spécifiques aux étudiants et étudiantes en première année de santé**, fortement marquées par les frais en matériel pédagogique engendrés par les préparations privées d'entrée dans les études de santé.

Il s'intéresse donc spécifiquement aux problématiques des PASS et L.AS pour enfin aboutir sur une partie consacrée aux **évolutions liées à la réforme d'entrée dans les études de santé**.

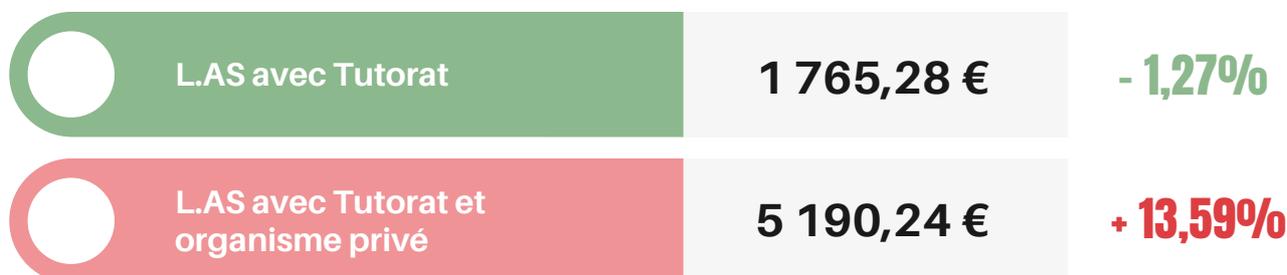
I. LES CHIFFRES EN RESUMÉ

a. Frais spécifiques de rentrée

i. PASS : Parcours Accès Santé Spécifique, et évolution depuis 2022

 PASS avec Tutorat	1 829,07	- 1,23%
 PASS avec Tutorat et organisme privé	7 415,98€	+ 3,01%

ii. L.AS : Licence Accès Santé, et évolution depuis 2022



b. Frais mensuels de vie courante depuis 2022



II. LES CHIFFRES EN DETAIL

a. Frais communs de rentrée

	Régions	Île-de-France
Complémentaire santé	325,12 €	390,27 €
Frais d'agence	239,69 €	300,00 €
Garantie	518,74€	700,19€
Assurance logement	74,99 €	83,23 €
Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)	100,00€	100,00€

b. Frais spécifiques de rentrée

i. PASS : Parcours Accès Santé Spécifique

	Régions	Île-de-France
Droits d'inscription	170,00 €	170,00 €
Sécurité sociale	0 €	0 €
Matériel pédagogique	5 692,55 €	7 088,46 €
Matériel pédagogique sans les organismes privés	360,86 €	275,94 €

ii. L.AS : Licence Accès Santé

	Régions	Île-de-France
Droits d'inscription	170,00 €	170,00 €
Sécurité sociale	0 €	0 €
Matériel pédagogique	3 516,59 €	5 168,40 €
Matériel pédagogique sans les organismes privés	291,14 €	342,00 €

c. Total des frais de rentrée

	Régions	Île-de-France
PASS avec Tutorat	1 789,39 €	2 019,63 €
PASS avec Tutorat et organisme privé	7 121,08 €	8 832,15 €
L.AS avec Tutorat	1 719,67 €	2 085,69 €
L.AS avec Tutorat et organisme privé	4 945,13 €	6 912,09 €

d. Frais mensuels de vie courante

	Régions	Île-de-France
Loyer et charges	518,74 €	700,19 €
Consommables	341,81 €	367,78 €
Téléphone et internet	63,48 €	63,48 €
Loisirs	46,31 €	46,31 €
Transport	19,20 €	31,08 €
Menstruation	9,58€	9,58€
Total	999,12 €	1 218,42 €

PROBLÉMATIQUES DES PASS / L.AS

Pour l'accès aux études de santé, un **nouveau système est mis en place depuis la rentrée 2020**. Deux voies d'entrées sont disponibles : il s'agit du **PASS** (Parcours Accès Santé Spécifique) et de la **L.AS** (Licence Accès Santé). A eux deux, ils remplacent la **PACES** (Première Année Commune aux Etudes de Santé).

La **charge de travail** importante associée à la sélection par le numerus apertus engendre une pression importante chez les étudiants et étudiantes qui souhaitent mettre toutes les chances de leur côté. L'aide à la préparation aux examens est une étape quasi indispensable dans la réussite au PASS ou aux LAS, mais elle ne doit **pas être précarisante ou source d'inégalités sociales**.

I. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Pour aider à la préparation aux examens du PASS ou d'une L.AS, deux types d'organismes d'aide existent, d'un côté les **Tutorats étudiants**, représenté par des étudiants et étudiantes bénévoles effectuant un travail collaboratif avec le corps enseignant de l'UFR, l'université et récompensés par un agrément ministériel décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et de l'autre les **organismes privés à but lucratif**, extérieurs.

La majorité des PASS et L.AS ont recours au **service bénévole du Tutorat**, gratuit et à prix coûtant, pour les accompagner dans la préparation de l'examen. Les Tutorats Santé sont des structures **soutenues par les universités et le MESR**, où les étudiants et étudiantes en années supérieures aident celles et ceux en première année en proposant des stages de pré-rentrée, des examens blancs réguliers que ce soit pour les examens écrits ou les oraux, des séances d'exercices corrigés hebdomadaires, des fiches de cours, des photocopies d'annales, des activités de loisirs, un soutien psychologique, une aide à l'orientation et la réorientation, etc.

Ces structures travaillent en **collaboration avec le corps enseignant des universités** afin de proposer un contenu certifié par ceux-ci et sont reconnues annuellement par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** sous la forme d'un agrément.

Une partie des PASS et L.AS ont recours à des **organismes de préparation privés** aux examens de première année. Ces organismes, totalement **indépendants** des universités, offrent une partie des services proposés par les Tutorats, pour un **coût beaucoup plus élevé**.

En région :

	Tutorat	Organisme de préparation privé
PASS	24,36 €	5 331,69 €
L.AS	15,53 €	3 225,46 €

Pour une personne étudiant en **PASS** en région, les frais associés à une **préparation privée** sont équivalents à **31,4 fois** les frais d'inscription à **l'université** et **218,9 fois** les frais d'inscription au **Tutorat**.

Concernant les **L.AS**, les frais associés à une **préparation privée** sont équivalents à **19 fois** les frais d'inscription à **l'université** et **207,7 fois** les frais d'inscription au **Tutorat**.

En Île-de-France :

	Tutorat	Organisme de préparation privé
PASS	10,75 €	6 812,52 €
L.AS	15,07 €	4 826,41 €

Pour une personne étudiant en **PASS** en Île-de-France, les frais associés à une **préparation privée** sont équivalents à **40,1 fois** les frais d'inscription à **l'université** et **633,8 fois** les frais d'inscription au **Tutorat**.

Concernant les **L.AS**, les frais associés à une **préparation privée** sont équivalents à **28,4 fois** les frais d'inscription à **l'université** et **320,4 fois** les frais d'inscription au **Tutorat**.

Le coût d'un organisme de préparation privé est en moyenne 345 fois celui du Tutorat sur tout le territoire

Les fédérations MMOPK prônent l'accompagnement des Tutorats par les universités, par un soutien matériel, financier et pédagogique. Alors que l'investissement au Tutorat doit être encouragé, la sphère étudiante et le corps enseignant doivent être sensibilisés à l'impact social indéniable des organismes privés.

Les fédérations MMOPK se positionnent contre l'existence des organismes de préparation privés à l'entrée dans les études de santé.

Nous demandons à ce que le MESR, conjointement avec le MENJ, lutte activement contre les structures de préparation privées, et l'orientation qu'elles peuvent faire auprès de la future sphère étudiante de l'enseignement supérieur.

II. ORIENTATION

Focus sur l'Agrément Tutorat :

L'**Agrément Tutorat** du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été créé dans le but de **souligner la qualité des services proposés par les Tutorats**. Grâce à leurs efforts, leur **expertise** et leurs **compétences** dans l'**accompagnement** des personnes en première année en études de santé, leur **qualité** n'est plus à démontrer. Il est décerné par un jury composé de membres des 5 filières monodisciplinaires de santé concernées (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie) ainsi que d'un membre du ministère. Il signe une véritable **reconnaissance institutionnelle** de la qualité des actions menées par les Tutorats et leur donne encore plus de légitimité auprès des lycéens et lycéennes, des parents mais également des institutions (lycées, universités).

Pour plus d'informations sur les Tutorats : <https://www.Tutorats-pass-las.fr>

Les fédérations MMOPK demandent à ce que l'agrément ministériel soit poursuivi, et que des démarches soutenant les Tutorats continuent d'être développées.

Les Tutorats sont un **vecteur certain d'égalité sociale**. Afin que l'université et les études de santé restent accessibles à tous et toutes, les universités ainsi que les rectorats doivent permettre à ces associations de devenir **l'interlocuteur prioritaire** en ce qui concerne **l'orientation des lycéens**. Pour cela il faut inscrire les Tutorats comme **incontournables dans les plages horaires consacrées à l'orientation** prévues par la réforme du lycée afin que chaque personne puisse avoir conscience des possibilités qui s'offrent à elle.

Les fédérations MMOPK se positionnent contre la possibilité pour les organismes de préparation privés d'intervenir dans les établissements du secondaire ou lors de salons d'orientation.

La mise en place de la **réforme d'entrée dans les études de santé** a amené un changement dans les modalités de sélection. L'**accompagnement** des nouveaux étudiants et étudiantes dans cette réforme paraissant complexe est essentiel, la place des Tutorats Santé en est centrale. Leur adaptation à la réforme, en étant acteur de sa mise en place, en **partenariat avec les universités**, est un des points clés de l'orientation de ces étudiants et étudiantes.

Dans le cadre de la loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) et du développement de l'orientation des lycéens et lycéennes, les fédérations MMOPK souhaitent que les Tutorats deviennent les interlocuteurs privilégiés des lycéens et lycéennes concernant le PASS et la L.AS.

Les fédérations MMOPK incitent l'Onisep, Parcoursup, et plus globalement les structures publiques d'orientation à soutenir financièrement, et à partager les initiatives et projets d'orientation des tutorats.

III. MOBILITÉS

Avec la **Réforme d'Entrée dans les Études de Santé**, les étudiants et étudiantes sont formés sur différents sites universitaires et parfois dans différentes villes. Cela **engendre des frais de déplacement supplémentaires** entre les villes pour les étudiants et étudiantes en PASS ou L.AS et augmente le coût de la vie courante.

Les fédérations MMOPK continueront de veiller à ce que ces frais engendrés soient limités et que des aides financières ou pédagogiques soient mises en place localement ou nationalement.

BILAN

Les différentes fédérations MMOPK défendent le développement des Tutorats, organismes d'entraînement aux examens, prônant l'**accessibilité pour tous et toutes**, la préparation de **qualité**, et le **bien-être étudiant**. Elles défendent également la qualité de la formation et son accessibilité, dans le contexte de l'existence de différents lieux d'enseignement, en **limitant les frais engagés** dans les déplacements.

Les fédérations MMOPK soutiennent toute forme de préparation aux études de santé garantissant l'égalité des chances pour tous et toutes.

MÉTHODOLOGIE

I. FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

a. Frais d'inscription

Les frais d'inscription universitaires sont définis par un arrêté de manière annuelle, et correspondent à une personne étudiante non-boursière s'inscrivant en PASS ou en L.AS, soit 170 €. (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>).

b. Sécurité sociale

Pour les PASS et les L.AS, la cotisation au Régime de Sécurité Sociale Étudiant (RSSE) a été supprimée lors de la mise en application de la loi ORE. Les étudiants et les étudiantes sont désormais rattachés au Régime Général et dispensés de cotisation. Le montant est donc de 0 €.

c. Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé correspond à la moyenne pondérée par le nombre de personnes étudiant dans chaque ville des offres "Tous Soins" des différentes mutuelles étudiantes.

d. Frais d'agence

Les frais d'agence sont plafonnés par décret. Les frais indiqués prennent en compte les plafonds de ces frais dans chaque ville où est située une UFR de santé, pondérés par le nombre d'étudiants et d'étudiantes en PASS et en L.AS de chacune des villes.

e. Assurance logement

La moyenne des offres des différentes mutuelles étudiantes pour l'assurance d'un studio est un chiffre calculé par la FAGE.

f. Matériel pédagogique

La rubrique "matériel pédagogique" est composée des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire tels qu'évalués par la FAGE. Les fédérations de santé, en tant que fédérations de filière, ont choisi d'y ajouter :

- La moyenne des tarifs des formules incluant un stage de pré-rentree et une inscription annuelle aux différents organismes de préparation privés aux examens du PASS et de la L.AS, ainsi que l'inscription aux services de Tutorat étudiant, et les frais supplémentaires pouvant inclure par exemple l'impression de photocopies de cours. Ces valeurs sont pondérées par le nombre d'étudiants et d'étudiantes de chaque ville.
- Puis présentation d'un tarif pour la sphère étudiante en PASS et L.AS, la moyenne des tarifs des formules incluant seulement l'inscription aux services de Tutorat étudiant. Ces deux valeurs sont pondérées par le nombre d'étudiants et d'étudiantes de chaque ville.

II. FRAIS MENSUELS DE VIE COURANTE

a. Loyer et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est calculé par la FAGE, grâce à l'outil de cote des loyers développé par LocService. Nous avons sélectionné les villes avec une UFR de santé et pondéré ces chiffres en prenant en compte le nombre d'étudiants et d'étudiantes en PASS et en L.AS.

b. Consommables

La partie "consommables" est évaluée par la FAGE. Elle prend en compte :

- Un panier alimentaire nécessaire pour un mois, ainsi que 20 repas pris au restaurant universitaire.
- Un ensemble vestimentaire neuf.
- Un lot de produits d'hygiène dit "de base" et d'entretien.
- Une mensualité de remboursement d'un prêt pour l'achat d'un ordinateur.
- L'écart de prix moyen entre les régions et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué pour le calcul du montant en Île-de-France.

c. Téléphonie et internet

Le tarif de téléphonie et internet correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR), pour une offre de téléphonie mobile et internet, tels qu'évalués par la FAGE.

d. Transports

Pour le transport, nous avons choisi de considérer le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans les villes où se trouvent une UFR de santé, pondérée selon le nombre d'étudiants et d'étudiantes en PASS et en L.AS dans chaque ville.

e. Loisirs

Le montant est issu de la FAGE, et prend en compte plusieurs types de loisirs, les plus populaires auprès de la population étudiante selon l'OVE. Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'au streaming vidéo et à la musique.

f. Menstruations

Le coût moyen des règles pour une personne menstruée est évalué par la FAGE par le biais du simulateur proposé par Le Monde. Il se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 protections menstruelles par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs.

SOURCES

I. COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Site internet de la LMDE (www.lmde.fr) et de différents types de mutuelles étudiantes régionales.

II. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Tutorats étudiants : Site internet des différents Tutorats étudiants.
- Organismes de préparations privés aux examens du PASS et de la L.AS : Site internet des différents organismes de préparation privés aux examens du PASS et de la L.AS.

III. TRANSPORTS

Sites des différents organismes chargés des réseaux de transports (bus, métro et tramway) des villes accueillant une UFR de santé.

IV. INDICATEUR DE LA FAGE

Chiffres se référant à l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE 2023, adaptés au nombre d'étudiants et d'étudiantes en PASS et en L.AS, et leurs lieux d'études :

- Complémentaire santé
- Frais d'agence
- Assurance logement
- Loyer et charges
- Consommables
- Téléphonie et Internet
- Loisirs
- Menstruations



Jérémy Darenne

Président

presidence@anemf.org

06 50 38 64 94

Julie LE SAUX

Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales

affaires.socials@anemf.org



Nicolas SAVIC

Porte-Parole

presse@anepf.org

06 58 01 35 51

Theia MATERA

Vice présidente chargée des Affaires Sociales

affaires.socials@anepf.org

06 63 98 88 38



Suzanne Nijdam

Porte-Parole

porteparole@anesf.com

06 46 68 58 62

Robin Santamaria & Valentine Janin

Vice-Président.e.s chargées des Affaires Sociales

affairessociales@anesf.com

06 47 33 35 41

FNEK
Kinésithérapie

Maxime Marcoin

Président

presidence@fnek.fr

06 67 28 26 40

Kim Anh Potiron

Vice-Présidente chargée des Affaires Sanitaires et
Sociales

07 68 86 71 36

UNECD
Odontologie

Liz-Marie Praud

1ère Vice-Présidente et Porte-Parole

porteparole@unecd.com

06 51 62 04 06

Inès Pouban

Secrétaire générale

secretariat@unecd.com

06 43 08 69 06